



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION :**

**SERVICE : CELLULE COMMANDE PUBLIQUE**

Affaire suivie par : Estelle GARY

**N°D2022-199-MP**

**OBJET : 22FCSMATERIELINFO - MISE EN PLACE D'UN ACCORD CADRE À MARCHÉS SUBSÉQUENTS POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIEL INFORMATIQUE : CHOIX DU VIVIER**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant les montants estimés annuellement et le caractère répétitif des besoins, il est nécessaire de lancer un marché sous forme d'un accord-cadre avec maximum (articles L. 2125-11°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la Commande Publique) qui donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents. La finalité d'une telle procédure est de retenir un vivier de 4 prestataires pour une durée définie (48 mois) et de les mettre en concurrence à la survenance des besoins. A ce titre une consultation a été lancée le 19 octobre 2022 avec parution sur le Sud-Ouest, sur la plateforme de dématérialisation AWS et sur le site de Fumel Vallée du Lot jusqu'au 08 novembre 2022 ;

Vu l'analyse des offres réalisée par le Service Informatique dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

**1°) – De retenir, avec un maxi de 140 000 € HT sur la durée du marché, les 4 entreprises ci-après désignées :**

- **COMPAGNIE FRANCAISE D'INFORMATIQUE de Saint-Denis (93) ;**
- **MAKESOFT de Saint-Loubès (33) ;**
- **EQUADEX de Toulouse (31) ;**
- **MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION de Marseille (13) ;**

Ces entreprises constituent le vivier de prestataires pour la durée du marché (48 mois), elles seront mises en concurrence à la survenance du besoin. Les marchés subséquents seront signés

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)

## AR Prefecture

047-200068930-20221122-D2022\_199\_MP-AR  
Reçu le 23/11/2022

avec le(s) prestataire(s) présentant les offres économiquement les plus avantageuses dans le respect des règles préalablement définies ;

2°) – De signer les actes d'engagement des candidats retenus ;

3°) – Précise que l'accord cadre est conclu pour un an à compter de la date de notification du contrat, renouvelable 3 fois par période de 12 mois ;

4°) – Précise que les crédits sont ouverts pour cette opération.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 22 novembre 2022



Le Président  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 23 novembre 2022

Reçu en Sous-Prefecture le :

Publié ou Notifié le : 23 novembre 2022

-----

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)